Accompagner un(e) bénéficiaire dans la création de son entreprise de formation

PROGRAMME DE FORMATION

ORIENTACTION
LEADER DU BILAN DE COMPÉTENCES

Comité des régions

4,8/5 AVIS CERTIFIÉS

CERTIFICATION QUALITÉ

DÉJÀ PLUS DE 38 000 PERSONNES ACCOMPAGNÉES

PRIX EUROPÉEN 2009 INNOVATION SOCIALE

Cabinet de conseil
en évolution professionnelle

ACCOMPAGNER UN(E) BÉNÉFICIAIRE
DANS LA CRÉATION DE SON ENTREPRISE DE FORMATION

> Se former à l'accompagnement des publics spécifiques en reconversion professionnelle

« L'abondance est le fruit d'une bonne administration. »

Jean Jaurès

SOMMAIRE

PROGRAMME DE FORMATION 4

RÉSULTATS DES ENQUÊTES DE SATISFACTION 9

EXEMPLES DE PERSONNES AYANT RÉALISÉ LA FORMATION 10

LES 6 FAÇONS DE FINANCER LA FORMATION 11

DÉCOUVREZ LES ÉDITIONS ORIENTACTION 13

PROGRAMME DE FORMATION
« CRÉER SON ENTREPRISE DE FORMATION »

❶ OBJECTIFS

Dans le champ de la formation professionnelle continue, il existe trois activités spécifiques dédiées à l'accompagnement des bénéficiaires : le bilan de compétences, l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise et l'accompagnement à la V.A.E. Ce champ est régi par des obligations spécifiques tant en termes d'habilitation (N°DA, BPF, Certification Qualiopi) que d'obligations contractuelles (contrat de formation, feuille de présence, etc.). La formation fait également l'objet de dispositifs de financement spécifiques (CPF, AIF, etc.).

À l'issue de la formation, vous devrez être capable de gérer tous les aspects réglementaires relatifs à l'activité de formation professionnelle continue et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires (obtention de votre numéro DA, renseignement du BPF notamment) au respect de la réglementation pour pouvoir proposer à vos client(e)s tous les dispositifs de financement dans le cadre de leur projet de formation. Cette formation concerne autant les formations en direct que les formations réalisées dans le cadre de la sous-traitance.

❷ COMPÉTENCES VISÉES

La formation « Accompagner un(e) bénéficiaire dans la création de son entreprise de formation » vise à vous permettre d'acquérir trois grandes compétences :

- **Juridique :** la création d'une entreprise de formation nécessite l'obtention d'un numéro de déclaration d'activité (DA) auprès d'une DREETS (anciennement DIRRECTE). Chaque année, il est également nécessaire, en plus des déclarations liées à la dimension comptable de son entreprise, de déclarer un BPF (Bilan Pédagogique et Financier). La formation vise à vous permettre de développer les compétences nécessaires à la réalisation de ces différentes démarches juridiques.

- **Administrative :** la formation professionnelle continue implique l'utilisation de certains documents administratifs pour contractualiser les prestations comme les contrats de formation et les conventions de formation. Par ailleurs, afin de justifier de la réalité des prestations réalisées, certains documents doivent être utilisés comme la feuille d'émargement, etc. Enfin, dans le cadre de la certification qualité QUALIOPI, il est nécessaire d'effectuer certaines démarches notamment l'évaluation de la formation.

- **Commerciale :** la formation professionnelle est un domaine spécifique.

❸ PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

La formation « Accompagner un(e) bénéficiaire dans la création de son entreprise de formation » est destinée aux personnes ayant décidé de créer une entreprise dans le secteur de la formation professionnelle continue. Les prérequis sont de disposer des compétences et des expériences ou diplômes nécessaires à l'exercice de ce métier (diplôme de formateur(trice) ou de consultant(e) en évolution professionnelle). Le suivi de la formation « Accompagner un(e) bénéficiaire de bilan de compétences, dans la création/reprise de son entreprise ou en V.A.E » est un prérequis.

❹ DURÉE ET ORGANISATION

La formation dure **14 heures, soit 2 journées consécutives de formation au total,** présentielle ou distancielle synchrone.

❺ MOYENS PÉDAGOGIQUES, MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

La formation proposée par ORIENTACTION présente les lois et règles à respecter pour la création d'une entreprise de formation, puis elle accompagne les participant(e)s dans l'élaboration de leur dossier pour l'obtention du numéro de déclaration d'activité.

Le(la) formateur(trice) utilise différents moyens pédagogiques :

- Mises en situation,
- Études de cas,
- Retours d'expériences.

❻ DÉROULEMENT

La formation reprend les 3 étapes d'une création d'entreprise dans le secteur de la formation professionnelle continue.

PARTIE 1 : LES DÉMARCHES POUR CRÉER UNE ENTREPRISE DE FORMATION

- La demande du N° DA (Déclaration d'Activité) auprès de la DREETS (pourquoi et comment),
- La réalisation et la déclaration annuelle du BPF (Bilan Pédagogique et Financier),
- La demande de l'exonération de TVA auprès du centre des impôts (règles de TVA),

- Les mentions à faire figurer sur vos factures,
- La certification QUALIOPI pour les sous-traitant(e)s des organismes de formation.

Durant cette première partie de la formation, vous préparerez votre dossier de demande de numéro de déclaration d'activité qu'il vous suffira de valider et d'envoyer à l'issue de la formation.

PARTIE 2 : LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR RÉALISER UNE FORMATION

La compréhension et le recours au système de financement :

- Présentation de https://www.moncompteformation.gouv.fr/, la plateforme CPF,
- Présentation de Kairos (Pôle emploi) et de l'AIF,
- Présentation du Plan de Développement des Compétences,
- Présentation du financement personnel (paiement par CB),
- Présentation des autres sources de financement (Carsat, Agefiph, etc.).

Les documents obligatoires à utiliser et les démarches à entreprendre :

- Les documents de contractualisation (devis, contrat, convention, CGV),
- L'inscription à la formation (convocation, livret d'accueil, règlement intérieur),
- La facturation de la formation (dossier de facturation, délais de règlement etc.).
- Le suivi de la qualité des prestations (météo intérieure, recueil de témoignages, questionnaires de satisfaction),
- L'obligation de formation continue des intervenant(e)s

PARTIE 3 : LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

- Le compte *Google My Business* et la gestion des avis,
- La session EDOF et les avis sur https://www.moncompteformation.gouv.fr/,
- Pôle emploi et les avis sur https://labonneformation.pole-emploi.fr/
- Les actions de promotion de vos activités sur les réseaux sociaux,
- La préconisation, le bouche-à-oreille, la prospection au sein de vos réseaux personnels.

Conclusion sur la posture du (de la) consultant(e) sous-traitant(e) et le respect de la propriété intellectuelle.

❼ MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET SES RÉSULTATS

À l'issue de la formation, le(a) stagiaire remplit une feuille d'émargement ainsi qu'un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation. C'est l'obtention de son numéro DA auprès d'une DREETS qui permet de valider concrètement la

formation puisque l'obtention du numéro DA est la condition pour pouvoir exercer en tant que formateur (trice).

❽ CERTIFICATION

Cette formation donne lieu à la remise d'un certificat de compétences. Ce certificat n'est pas un diplôme reconnu par l'État. Il donne accès à tous les outils et supports juridiques utilisés par ORIENTACTION dans le cadre de la gestion opérationnelle de l'activité formation. Les outils sont utilisables librement dans le cadre d'une activité commerciale à condition d'appartenir au groupe ORIENTACTION (contrat de partenariat et de sous-traitance ou contrat de partenariat et de licence de marque).

❾ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est ouverte à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la formation dispensée. Si ORIENTACTION ne dispose pas des moyens matériels, techniques et humains pouvant répondre à la demande du (de la) stagiaire en situation de handicap, alors ce (cette) dernier(ère) sera orienté(e) soit vers le(la) référent(e) handicap du groupe ORIENTACTION soit vers un organisme partenaire du réseau ORIENTACTION.

❿ MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toute demande de formation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la formation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email. La formation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 30 jours calendaires permettant notamment l'organisation de la formation à distance. Pour connaître les modalités de report ou d'annulation de la formation, merci de vous référer aux CGV disponibles en cliquant ici : https://www.orientaction-groupe.com/cgv/

⓫ TARIF

1000 euros TTC, pour 14 heures de formation soit 71,5 euros / heure.

Coordonnées de l'organisme de formation

ORIENTACTION est un organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 012 70 72. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Le numéro SIREN de l'organisme de formation est le 508 979 143 00015. Le siège social est situé 12, place George Washington, 72000 Le Mans.

Contact : 02.43.72.25.88*(*numéro national) - info@orientaction.com
www.orientaction-groupe.com

RÉSULTATS DES ENQUÊTES DE SATISFACTION

Les résultats indiqués ici ont été rapportés par **101 stagiaires** ayant réalisé la formation « Accompagner un(e) bénéficiaire dans la création de son entreprise de formation » entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. La formation a été suivie par 15,2% d'hommes et 84,8% de femmes.

⓬ NIVEAU DE SATISFACTION GLOBAL DE LA FORMATION

- **42,6% des bénéficiaires** attribuent une note de 20/20 à leur formation
- **28,7% des bénéficiaires** attribuent une note de 18/20 à leur formation
- **19,8% des bénéficiaires** attribuent une note de 16/20 à leur formation
- **7,9% des bénéficiaires** attribuent une note de 14/20 à leur formation
- **1,0% des bénéficiaires** attribuent une note de 12/20 à leur formation

Soit un taux de satisfaction de 100% (par rapport à la moyenne). Mais comme il faut toujours s'améliorer, ORIENTACTION continuera à améliorer le contenu de cette formation.

⓭ TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI

- **100 % des bénéficiaires** sont en emploi à l'issue de la formation. Elles (ils) exercent leur profession en tant que consultante(s) indépendant(e)s.

L'insertion professionnelle des stagiaires est l'objectif principal d'ORIENTACTION pour cette formation.

EXEMPLES DE PERSONNES AYANT RÉALISÉ LA FORMATION « ACCOMPAGNER UN(E) BÉNÉFICIAIRE DANS LA CRÉATION DE SON ENTREPRISE DE FORMATION »

***** RENAUD, CONSULTANT ORIENTACTION ET DIRIGEANT DE L'AGENCE DE DINAN (22) *****

Formé en sciences humaines, Renaud a développé depuis 2003 une expertise dans le monde de la formation pour jeunes et adultes. Formateur, puis responsable de dispositif de formation par alternance, puis directeur et enfin dirigeant de centre de formation et de réseau territorial, il a rejoint ORIENTACTION pour ses valeurs et afin de permettre à ses futur(e)s client(e)s de construire leur parcours ou de se reconvertir en exploitant la richesse de leurs potentiels. Renaud a créé son entreprise de formation et il développe aujourd'hui sur la ville de Dinan nos prestations d'accompagnement en bilan de compétences, V.A.E, outplacement et coaching.

***** PASCALINE, CONSULTANTE ORIENTACTION À ARMENTIÈRES (59) *****

Forte d'une expérience de 7 années dans les ressources humaines et de 6 années dans l'accompagnement à l'utilisation des outils numériques, Pascaline a un parcours riche et diversifié quand elle décide de créer son activité autour de ce qui l'anime : l'accompagnement au développement professionnel et personnel, le goût de l'apprentissage et le sens de l'humain. Coach professionnelle certifiée, formée à la Communication Non-Violente et à l'Analyse Transactionnelle, elle avait déjà une solide posture d'accompagnatrice quand elle a rejoint ORIENTACTION, dont elle partage naturellement les valeurs humanistes. Pascaline propose aujourd'hui dans son cabinet d'Armentières notre prestation d'accompagnement en bilan de compétences.

***** OLIVIER, CONSULTANT ORIENTACTION À PARIS (75) *****

Olivier a exercé pendant 20 années la fonction de responsable des formations client(e)s au sein d'une entreprise multinationale, puis il s'est reconverti et formé aux sciences cognitives et comportementales. Fort de compétences majeures en sciences humaines et en neurosciences, il a créé un programme singulier d'accompagnement qui intègre ces nouvelles connaissances sur l'être humain. Olivier a rejoint ORIENTACTION parce qu'il partage nos valeurs, la quête d'excellence et les qualités humaines que nous mettons en avant. Il propose aujourd'hui dans son cabinet de Paris nos prestations d'accompagnement en bilan de compétences.

LES 6 FAÇONS DE FINANCER LA FORMATION « ACCOMPAGNER UN(E) BÉNÉFICIAIRE DANS LA CRÉATION DE SON ENTREPRISE DE FORMATION »

❶ VIA VOTRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

La formation « Accompagner un(e) bénéficiaire dans la création de son entreprise de formation » est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation). Vous pouvez donc vous y inscrire via votre Compte Personnel de Formation, qui peut prendre en charge l'intégralité du coût de la formation.

❷ VIA LE FIFPL OU L'AGEFICE

Le FIFPL et l'AGEFICE peuvent vous rembourser tout ou partie des frais pédagogiques de cette formation. Renseignez-vous sur le site internet du FIFPL (https://www.fifpl.fr/) ou auprès d'un point d'accueil de l'AGEFICE (https://communication-agefice.fr/trouver-un-point-daccueil/).

⚠ **Il vous revient de conduire les démarches pour obtenir le remboursement de tout ou partie de votre formation. ORIENTACTION ne peut garantir la prise en charge totale de la formation.**

❸ VIA LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Votre formation peut être financée via le « Plan de Développement des Compétences » de votre employeur(se) (entreprise, association, collectivité). Vous bénéficiez alors du financement intégral de la prestation.

❹ VIA PÔLE EMPLOI

Votre formation peut être financée via « l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) » par le biais de Pôle emploi.

❺ VIA LE FINANCEMENT PERSONNEL

C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour financer votre formation, sans inconvénient et sans longueur administrative.

❻ AUTRES SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Votre formation peut être financée via d'autres dispositifs, notamment par le biais de l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap ou par celui du service social de la CARSAT (Caisse de retraite et de prévoyance).

DÉCOUVREZ LES ÉDITIONS ORIENTACTION

❶ DÉVELOPPEMENT PROFESSSIONNEL

La révolution des robots est en marche. Hier cantonnés aux secteurs agricole et industriel et aux métiers les moins qualifiés, les robots investissent maintenant tous les secteurs (finance, ressources humaines, management, commerce etc.). Avec le développement de l'intelligence artificielle, ils sont présents à tous les niveaux de responsabilité, jusque dans les conseils d'administration. Les robots se multiplient. Chaque jour, ils voient leurs compétences augmenter. Ce faisant, ils détruisent et créent des emplois à une vitesse vertigineuse. Ils changent l'économie et les rapports sociaux. Ils questionnent l'éthique, la morale et le droit. Ils sont à la fois un risque majeur et une opportunité formidable. Un(e) salarié(e) peut perdre son emploi ou acquérir une compétence inaccessible aux robots et se rendre ainsi indispensable. Un(e) dirigeant(e) peut voir son entreprise balayée par un concurrent plus innovant ou utiliser les robots pour la rendre plus productive, améliorer ses marges, investir, innover et se développer. L'État peut rester sur ses acquis ou moderniser ses administrations pour fournir des services publics de qualité tout en réduisant les coûts et ainsi favoriser le retour à une fiscalité plus douce. Ce livre s'adresse aux salariés qui veulent anticiper leur avenir professionnel et faire des choix d'orientation éclairés, aux décideurs et notamment aux dirigeants d'entreprise et à leurs services de ressources humaines qui veulent saisir l'opportunité de l'automation pour accélérer la croissance de leur entreprise, mais aussi aux hommes et aux femmes politiques qui veulent accompagner intelligemment les transformations technologiques et leurs impacts socio-économiques.

Prix public : 24,90 euros TTC – boutique officielle ORIENTACTION

❷ DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Un titre qui sonne comme une confidence, un murmure susurré dans le creux de l'oreille. Mais qu'on ne s'y trompe pas : nul secret ici qui ne doive être dissimulé et ne puisse être répété. Car ce qu'a à nous dire Emeric Lebreton dans ce nouvel ouvrage concerne le plus grand nombre c'est-à-dire le genre humain. « Humain trop humain » comme disait Nietzche, humain aux prises avec toutes ses contradictions, ses élans passionnés et ses doutes mortifères. Humain en proie à l'exaltation et au découragement, ce qu'il est de grandeur, de lâchetés et de peurs. Et pourtant, le bonheur est là, à portée de main, il est en nous, il s'appelle confiance, il s'appelle envie et dépassement de soi. Emeric Lebreton n'aime rien tant que prendre le contrepied de son époque : ainsi la réussite n'est plus une ambition égoïste mais devient un moyen d'être heureux, le véritable antidote à la morosité ambiante, le secret du bonheur. Tel un défi lancé aux hommes et à lui-même, il nous invite à considérer le monde avec un regard neuf : non, la fin ne saurait « justifier les moyens » comme il put être dit ; seuls les moyens que nous mettons en œuvre pour réussir nos vies justifient notre existence sur terre. D'une grande sensibilité, émaillé de poèmes, de contes et d'expériences vécues, Emeric Lebreton signe avec ce livre une partition originale et inspirée.

Prix public : 14,90 euros TTC – boutique officielle ORIENTACTION

Mentions légales :
La structure générale, ainsi que les textes, photos, images de ce document sont la propriété de Dr. Emeric Lebreton. Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce document, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de Dr. Emeric Lebreton, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Les informations, pictogrammes, photographies, images, textes, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. À ce titre, toute reproduction, représentation, adaptation, traduction et/ou modification, partielle ou intégrale de ce document sont interdits. La copie sur support papier à usage privé de ces différents objets de droits est autorisée conformément à l'article L122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle. Leur reproduction partielle ou intégrale, sans l'accord préalable et écrit de l'auteur, est strictement interdite.